

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 641 052

(21) N° d'enregistrement national :

88 17065

(51) Int Cl⁵ : F 16 K 35/00, 11/00.

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 23 décembre 1988.

(71) Demandeur(s) : Société anonyme dite : LES ROBINETS PRESTO. — FR.

(30) Priorité :

(72) Inventeur(s) : Daniel Dutheil.

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 26 du 29 juin 1990.

(73) Titulaire(s) :

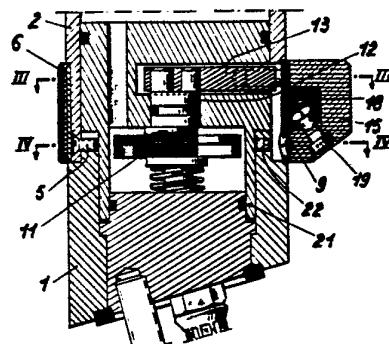
(60) Références à d'autres documents nationaux appartenus :

(74) Mandataire(s) : Serge Vander Heym, Cabinet R. Vander Heym.

(54) Dispositif de sécurité pour assembler les deux parties d'un corps de robinet.

(57) Dispositif de sécurité pour assembler les deux parties d'un corps de robinet, caractérisé en ce que les deux parties 1 et 2 s'emboîtent axialement et sont assemblées à l'aide de vis 5 radiales, normalement dissimulées sous une bague 6, libre en rotation mais immobilisée axialement, ladite bague présentant un trou 9 d'accès aux vis précitées.

Dans le cas d'un robinet mélangeur dont la rotation de la glace 11, effectuant le mélange est commandée par un poussoir 15, le poussoir est fixé sur la bague 6 et obture le trou 9 de cette dernière.



FR 2 641 052 - A1

La présente invention est relative à un dispositif de sécurité pour assembler les deux parties d'un corps de robinet.

On sait que la plupart des robinets présentent un corps réalisé en deux parties assemblées dont l'une est fixée au support tandis que la seconde comporte le bec verseur. L'assemblage des deux parties est réalisé à l'aide d'un écrou à épaulement.

Cet écrou est très facile d'accès et peut être facilement dévissé par une personne mal intentionnée.

Le dispositif de l'invention a pour but de rendre plus difficile le démontage des deux parties du robinet et il est remarquable en ce que les deux parties, qui s'emboîtent axialement l'une dans l'autre sont assemblées par des vis radiales, dissimulées sous une bague, libre en rotation, mais immobilisée axialement, ladite bague présentant un trou d'accès aux têtes des vis précitées.

De cette façon, pour démonter le robinet, il faut faire pivoter la bague précitée pour amener, par rotations successives, le trou en regard des têtes de vis.

Cette opération est relativement facile pour le technicien qui connaît bien le dispositif mais elle est longue pour une personne qui ne connaît pas la structure du robinet.

A cela s'ajoute le fait que la bague occupe sensiblement la position de l'écrou d'assemblage usuel mais, la rotation de la bague, contrairement à celle de l'écrou, n'a aucun effet sur le robinet et cette vaine manœuvre est très dissuasive.

L'invention sera mieux comprise par la description qui va suivre, faite en se référant aux dessins annexés à titre d'exemple indicatif seulement, sur lesquels :

La figure 1 est une vue en coupe de la partie inférieure d'un robinet comportant le dispositif de l'invention ;

La figure 2 est une vue en coupe effectuée selon la ligne II-II de la figure 1;

La figure 3 est une vue en coupe effectuée selon la ligne III-III de la figure 2;

La figure 4 est une vue en coupe effectuée selon la ligne IV-IV de la figure 2;

La figure 5 est une vue partielle en perspective montrant un détail de réalisation.

En se reportant aux dessins, on voit que le corps du robinet est réalisé en deux parties 1 et 2, celle 1 formant embase et étant fixée sur un support (non représenté) tandis que celle 2, qui s'engage axialement sur celle 1, comporte le bec verseur usuel non représenté.

Dans l'exemple choisi, on a représenté un robinet mitigeur et c'est la raison pour laquelle on voit sur les dessins deux arrivées d'eau 3 et 4 mais le dispositif de l'invention peut être utilisé sur un robinet usuel comportant une seule arrivée d'eau.

La partie 2 est maintenue sur celle 1 par une pluralité de vis 5 radiales, dissimulées sous une bague 6.

La bague 6 est maintenue axialement par des épaulements 7 et 8 prévus respectivement sur la partie 1 et sur celle 2.

La bague 6 peut pivoter librement autour du corps du robinet et elle présente un trou 9 susceptible, par la rotation de ladite bague, d'être amené en coïncidence avec chacune des têtes de vis 5.

Pour augmenter la difficulté et, à l'inverse de ce qui a été représenté sur les dessins, les vis 5 peuvent être irrégulièrement réparties.

L'efficacité du dispositif est amplifiée lorsque celui-ci est utilisé sur un robinet mélangeur, comme cela va ressortir de ce qui va suivre.

Le robinet montré sur les dessins est un robinet mélangeur du genre de ceux dont les orifices 10 d'entrée de l'eau débouchent sous une glace 11 susceptible, par sa rotation, de réduire la section desdits orifices, voire d'obturer l'un de ceux-ci.

En l'état actuel de la technique, le corps du robinet présente une lumière hors de laquelle s'étend une manette dont le pivotement dans un plan perpendiculaire à l'axe du robinet, détermine la rotation de la glace 11.

Selon l'invention, l'arbre 12 d' entraînement de la glace 11 est lié en rotation à un levier 13 qui s'étend dans une lumière 14 de la partie 2 (figure 3) et est relié à un poussoir 15 fixé sur la bague 6, en un point tel que le trou 9 soit dissimulé sous ledit poussoir.

Selon un mode de réalisation, le pousoir 15 présente deux doigts 16 traversant la bague 6 par des trous 17 de cette dernière (figure 5) et s'engageant dans l'extrémité du levier 13.

Le pousoir 15 s'emboite sur un bossage 18 de la périphérie de la bague 6 et est maintenu sur ce dernier par une vis 19. De préférence et comme montré sur la figure 2, l'axe de la vis 19 est disposé obliquement par rapport à celui du robinet et sa tête est dirigée vers la partie 1.

De cette façon, la tête de la vis 19 est difficilement décelable et sa manœuvre ne peut être effectuée qu'à l'aide d'une clé coudée, ce qui constitue un obstacle supplémentaire au démontage du robinet par une personne mal intentionnée et non avertie.

Bien entendu, la présente invention ne se limite pas au mode de réalisation décrit et représenté mais s'étend, au contraire, à toutes variantes de formes et dimensions.

C'est ainsi, encore, que l'arbre 12 d'entraînement de la glace est porté par une pièce 20 amovible, présentant une jupe 21 engagée dans la pièce 1 et maintenue sur celle-ci par des vis 22 disposées de façon à être accessibles par le trou 9 de la bague 6.

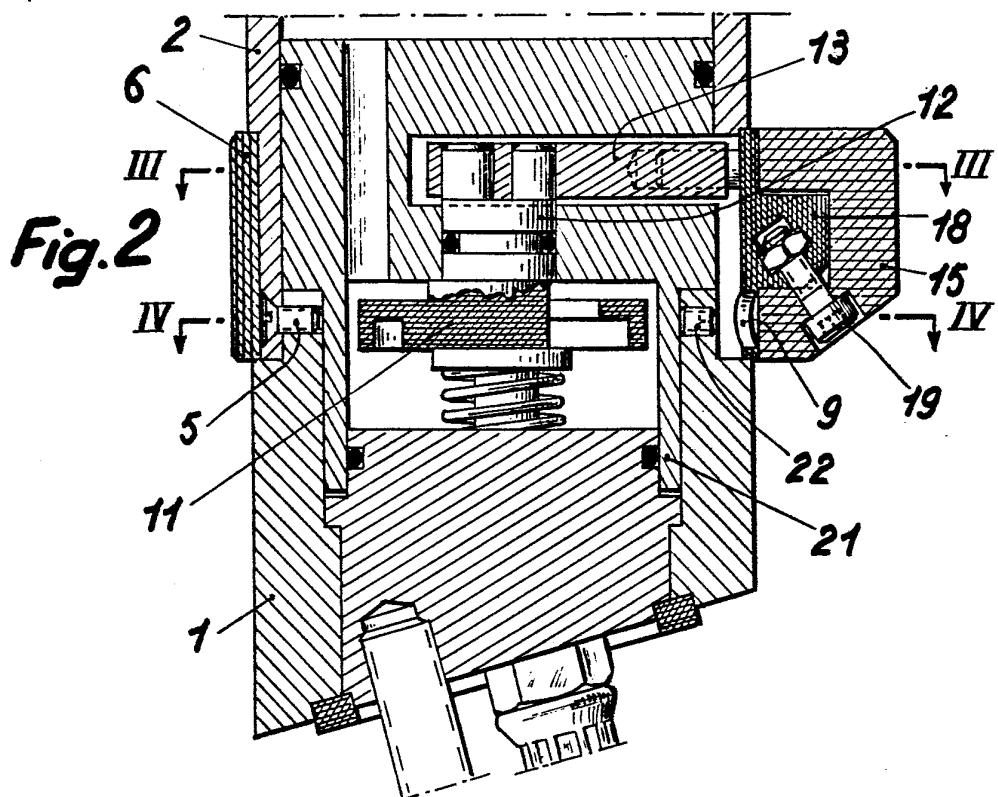
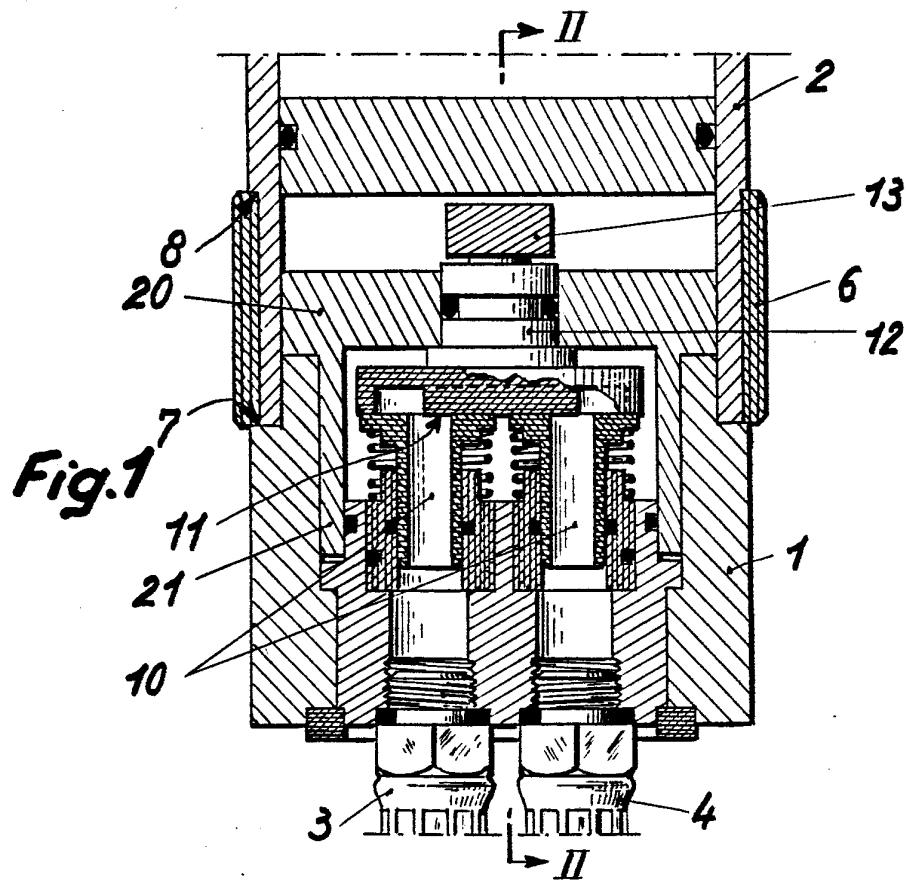
Enfin, dans le cas d'un robinet usuel, non mitigeur, il peut être souhaitable d'empêcher la bague 6 de tourner. Dans ce cas, la bague 6 est immobilisée en rotation par une vis se vissant dans l'une des deux parties du robinet, la tête de cette vis étant dissimulée sous la plaque du constructeur, fixée sur ladite bague. Naturellement, dans ce cas, le trou 9 est également dissimulé sous la plaque du constructeur qui, de préférence, est clipsée dans un logement prévu sur ladite bague (ce mode de réalisation n'est pas représenté).

REVENDICATIONS

- 1- Dispositif de sécurité pour assembler les deux parties d'un corps de robinet, caractérisé en ce que les deux parties (1 et 2) s'emboîtent axialement et sont assemblées à l'aide de vis (5) radiales, normalement dissimulées sous une bague (6) immobilisée axialement, ladite bague présentant un trou (9) d'accès aux vis précitées.
- 5 2-Dispositif de sécurité pour assembler les deux parties d'un corps de robinet, selon la revendication 1, caractérisé en ce que la bague (6) est libre en rotation.
- 10 3-Dispositif de sécurité pour assembler les deux parties d'un corps de robinet, selon la revendication 2, appliqué à un robinet mélangeur du genre de ceux dont la rotation de la glace (11) effectuant le mélange, est commandée par un poussoir (15), caractérisé en ce que le poussoir est fixé sur la bague (6) et obture le trou (9) de cette dernière.
- 15 4-Dispositif de sécurité pour assembler les deux parties d'un corps de robinet, selon la revendication 3, caractérisé en ce que la bague (6) présente un bossage (18) sur lequel s'emboîte le poussoir (15) qui est fixé sur ce dernier par l'entremise d'une vis (19) dont l'axe est disposé en oblique par rapport à celui du corps du robinet, la tête de ladite vis étant dirigée vers le support usuel.
- 20 5-Dispositif de sécurité pour assembler les deux parties d'un corps de robinet, selon l'une quelconque des revendications 3 et 4, caractérisé en ce que le poussoir (15) présente, au moins, un doigt (16) traversant la bague (6) et s'engageant dans l'extrémité d'un levier (13) dont la rotation détermine celle de la glace (11).
- 25 6-Dispositif de sécurité pour assembler les deux parties d'un corps de robinet, selon l'une quelconque des revendications 2 à 5, caractérisé en ce que l'arbre (12) d' entraînement de la glace (11) est porté par une pièce (20) amovible, présentant une jupe (21) engagée dans la partie (1) et maintenue sur celle-ci par des vis (22) radiales, accessibles par le trou (9) de la bague (6).
- 30 35

2641052

1/2



2641052

2/2

